



# Projet “Petites communes”

Signature d'une convention de partenariat temporaire entre l'Université et l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Nord (UDCCAS)



BVE Jamal Elkhattabi Janick Naveteur Étienne Brès

# Contexte :

- Soutien aux communes de moins de 1500 habitants
- 369/650 communes du département du Nord
- Difficultés à transposer des modèles d'action sociale des communes plus

=> **stratégies d'action plus individualisées et bonne connaissance du terrain**



Les étudiants issus de petite communes mettent un quota d'heures à disposition du maire

# La procédure

- 1) Communication sur l'action par l'UDCCAS (auprès des maires des petites communes) et par l'Université auprès des étudiants
- 2) Proposition d'action(s) par les maires pour des étudiants originaires de la commune (environ 30 heures/an de mise à disposition)

*Ces actions ne doivent pas s'apparenter à des tâches d'employé municipal*

- 3) Supervision de l'action par l'UDCCAS
- 3) Le dispositif ouvre droit à candidature au Label Engagement (ou initiative) de l'Université

# Avantages :

## 1. Pour l'Université :

Développement des liens de l'Université avec le territoire

Représentation au niveau local

Le dispositif pourra être étendu aux Universités Lille 2 et Lille 3 pour être ensuite porté par l'Université de Lille

## 2. Pour les étudiants :

développement d'une intervention d'étudiants bénévoles dans les petites communes

maintenir un ancrage local au niveau de leur commune d'origine

éveil de la conscience citoyenne

développement de compétences liées à l'engagement

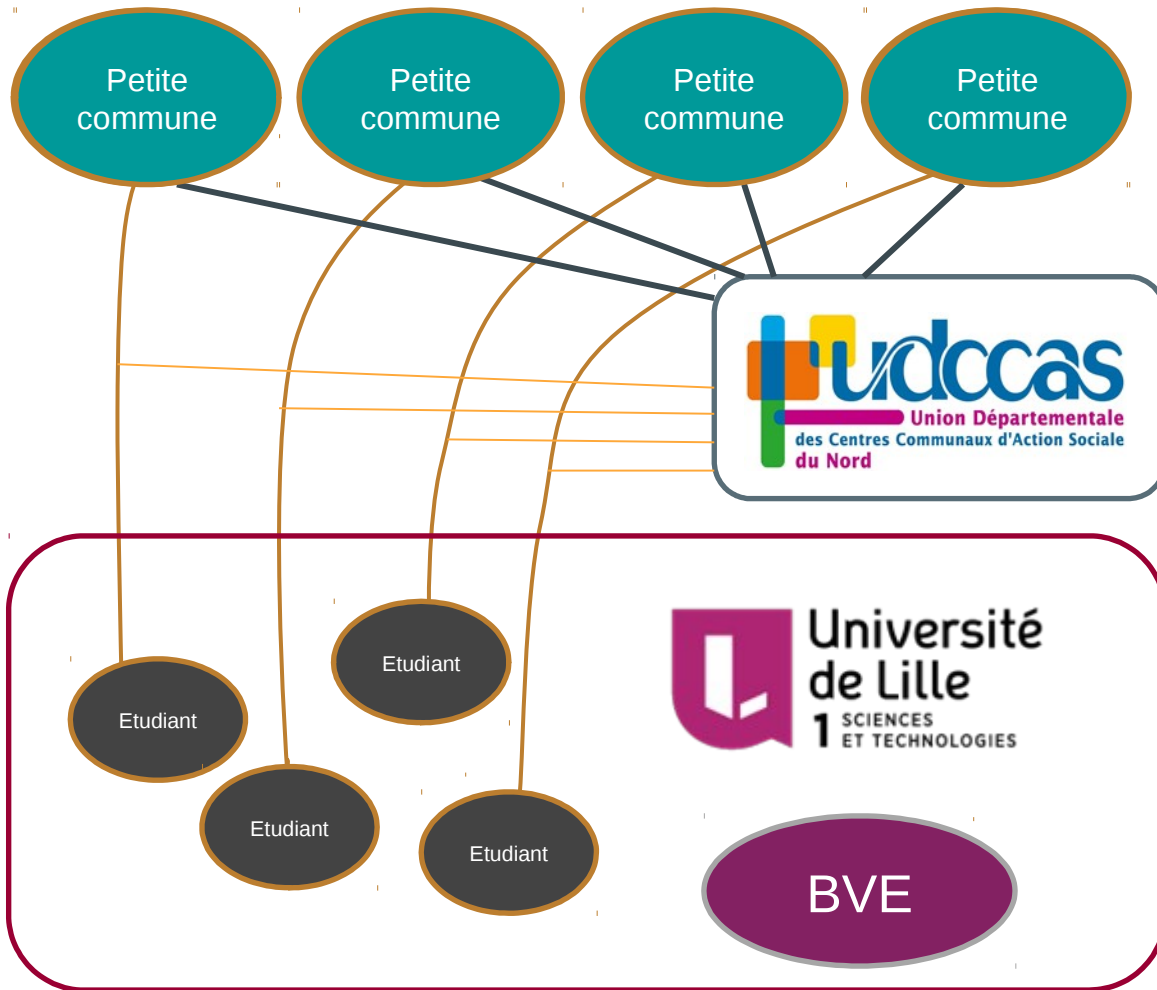
## 3. Pour les communes :

lutter contre l'isolement et développer des activités de solidarité dans la proximité

animation des communes

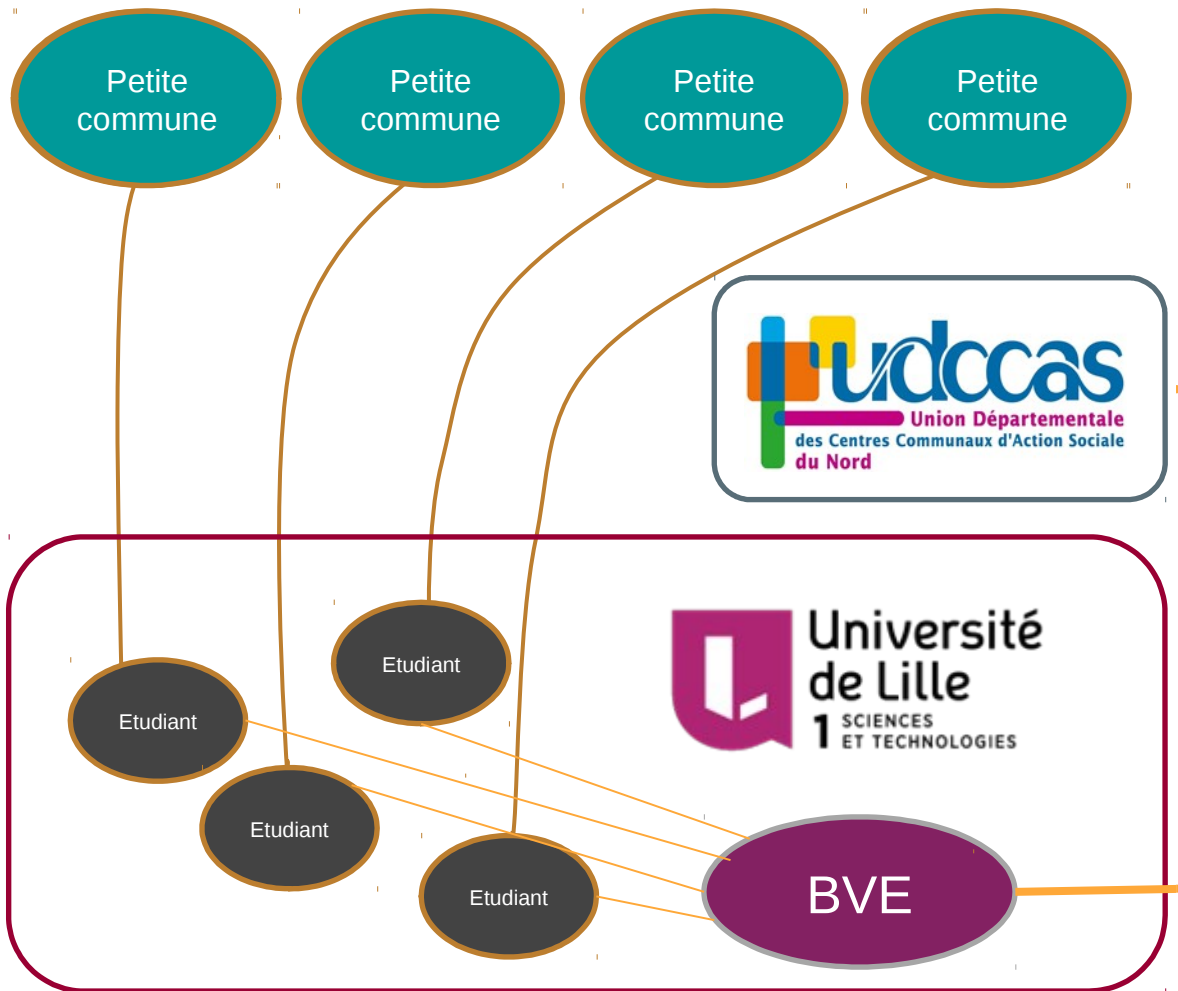
## 4. Pour l'UDCCAS

Maintenir un lien avec les petites communes (*le CCAS n'est plus obligatoire pour elles depuis le 16 juillet 2015 ; Loi NOTRe*)



L'UDCCAS s'engage à :

- Assurer la diffusion de l'information relative à l'action auprès des Maires des communes ayant droit.
- Etre l'interface entre l'Université Lille 1 et les Maires de petites communes en cas de concrétisation d'une action.
- Créer des outils de gestion facilitant la mise en œuvre de l'action (outil internet, base de données, etc.).



## L'Université s'engage à :

- Assurer la diffusion de l'information relative à l'action auprès des étudiants.
- Echanger avec l'UDCCAS Nord pour toute question relative à l'action qui ne trouverait pas sa réponse dans les termes de la présente convention.
- Participer à la réflexion sur les actions conduites en termes d'acquis (savoir, savoir-faire et savoir-être) pour les étudiants.
- - Valider ou non la